Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 303 Vœu relatif à l'élimination rapide des plastiques jetables, notamment dans la vente à emporter.

Le Conseil de Paris,

Considérant la loi de transition énergétique de 2015, complétée par l'article 28 de la loi du 30 octobre 2018,

Considérant le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de novembre 2017,

Considérant l'action 4 de la 2ème feuille de route de l'économie circulaire de Paris, et les actions 13 et 14 du Plan Parisien de Santé Environnementale,

Considérant les vœux de mai 2018 adoptés relatifs à l'élimination des plastiques évitables et sans la restauration collective parisienne,

Considérant le programme « Transformation olympique » dont le premier engagement est de faire de Paris une ville sans plastique jetable d'ici les Jeux Olympiques de 2024, et qui prévoit notamment de supprimer l'usage du plastique jetable dans l'administration parisienne et ses évènements en 2020, et au sein des services publics parisiens d'ici 2022,

Considérant que ce même programme prévoit de supprimer les pailles et la vaisselle jetable en plastique à Paris en 2020 et les contenants en plastique à usage unique au sein de la restauration, notamment pour la vente à emporter, d'ici 2021,

Considérant qu'une partie importante de ces plastiques à usages uniques pourraient facilement être supprimés bien avant 2021,

Considérant l'étude sur les contenants plastiques dans les cantines municipales, faisant un recensement large, vaste, précis et se voulant exhaustif de tous les contenants plastiques utilisés à chaque étape de la restauration collective, par type d'établissement et arrondissement, et par types de plastiques, usages, impacts sanitaires, etc., et indiquant les premières pistes de possibilités de remplacement,

Considérant l'apport important de cette étude pour pouvoir réaliser ensuite en 2019 un plan d'action massif et efficace d'élimination progressive de tous les plastiques dans la restauration collective, à commencer par ceux identifiés comme prioritaires ou plus faciles à éliminer,

Considérant la nécessaire et symbolique cohérence, pour les agents, entre la politique environnementale ambitieuse qu'ils mènent chaque jour pour la Ville, et leurs propres conditions de travail et d'accueil au quotidien,

Considérant donc qu'il est urgent que de nombreuses actions faciles, rapides et visibles soient mises en place au plus vite pour améliorer l'exemplarité de l'administration centrale parisienne, par exemple pour supprimer les gobelets plastiques encore utilisés au Croq'Pouces et dans les machines à café, trouver une alternative pour l'isolation des boissons chaudes, etc., à l'instar de ce qui a déjà été entrepris sur les pailles et couverts jetables, ou encore pour assurer le tri dans tous les espaces de restauration et de travail,

Considérant que la vente à emporter, qui fait l'objet d'un nombre extrêmement élevé de commerces à Paris et participe du dynamisme de la ville, est une activité extrêmement productrice de déchets, notamment des emballages plastiques à usage unique, et doit faire en cela l'objet d'une politique volontariste forte, coordonnée et concertée pour accompagner et inciter à une transformation rapide et radicale des pratiques, notamment via le développement de la consigne et des alternatives aux contenants plastiques,

Considérant l'annonce dans le programme « Transformation olympique » d'une « Conférence annuelle de sortie du jetable » réunissant les parties prenantes publiques et privées de la distribution notamment à emporter,

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es du groupe Génération·s,

Émet le vœu :

- Que les groupes politiques du Conseil de Paris et des Conseils d'arrondissement puissent participer au suivi et à l'élaboration de ce plan d'action de sortie progressive des plastiques dans la restauration collective parisienne en 2019, ainsi qu'à la Conférence annuelle de sortie du jetable,

- Que des actions simples, évidentes, faciles à mettre en œuvre et visibles qui seront identifiées soient mises en place dès 2019 pour éliminer notamment les plastiques à usages uniques tels que gobelets, couvercles, touillettes, etc., notamment pour la vente à emporter à destination des personnels de la Ville, ainsi que les distributeurs de boissons chaudes ou froides,

- Que la vente à emporter fasse l'objet d'une attention et d'un travail particuliers pour la réduction drastique des emballages et déchets, qui pourront faire éventuellement l'objet d'expérimentations d'abord dans les points de vente de la Ville, pour pouvoir ensuite engager rapidement un nécessaire travail ambitieux et beaucoup plus large avec les nombreux commerçants et industriels concernés.